

Communauté de Communes des Coteaux Macariens

COMPTE RENDU DE REUNION N° 65 -

Le 14 décembre 2011

Date convocation : 7 décembre 2011

Convoqués : titulaires et suppléants

- Ordre du jour : voir convocation

L'an deux mille onze, le 14 du mois de décembre le **Conseil Communautaire** dûment convoqué s'est réuni à Semens sous la présidence de M Mesnard, président de la CDC

Etaient présents (es) : Mesdames et Messieurs BELLARD Alain, BERNADET Alain ; CARIS Jean Marc, CHAUMONT Jean Marc, COMBRET Josiane, CORBANESE Jean, DARCOS Annie, DELONG Martine, DUBOSC Colette, DUBRANA Sophie, DUMARTIN Xavier, DUSSILLOLS Francis, DUVILLE Laurent, ETIENNE Nicole, GAZZIERO Lucien, GRASSET Thierry, HILAIRE Michel, LARROUY Anne, LARTIGAU David, LASSARADE Florence, MALLET Martine, MESNARD Philippe, MARQUETTE Patrick, MORENO Manuel, PATANCHON Philippe, PEMPTROIT Danièle, PEREZ Jean Claude, RAMBAUD Odile, SCARAVETTI Dominique, SUCKERDOFF Véronique, TAUZIN Bruno.

Etaient excusés(es) : Mesdames et Messieurs BALANS Christian, BARRERE Marie Josée, BARTHET-BARATEIG Francis, BOULIN André, COSSON Vincent, DEBIEUVRE Joëlle, FAVARD Annie, GALLET Stéphane, LAPORTE Roland, LAPRIE Paulette, MARCANO Carole, OSSUL Odile, PIRON Dany, PONCHATEAU Auguste,

Secrétaire de séance : M Patrick Marquette

Adoption du compte rendu du Conseil Communautaire

Le compte rendu du précédent conseil est adopté à l'unanimité.

M Mesnard accueille les personnes présentes; il excuse les absents. Il précise que Mme Barrère a donné procuration à Mme Combret.

Il est conscient qu'il y a eu beaucoup de réunions ces derniers temps en raison de la fusion ; le conseil de ce soir a été avancé en raison du dossier concernant l'achat du terrain situé à proximité du collège.

En introduction, il souhaite également préciser que le sujet du transport à la demande ne sera pas abordé car il n'y a pas eu de Bureau avant ce Conseil.

Il informe pour terminer que désormais les Conseils Communautaires seront enregistrés par un dictaphone.

Commission finances

Mme Rambaud informe tout d'abord que M Manzano est venu présenter en commission son étude financière prospective. Elle couvre les années entre 2012 et 2016. Il a précisé que la situation de la CDC était bonne, et s'était bien améliorée du fait du passage à la TPU. La CDC est très peu endettée. Elle possède une bonne capacité d'auto financement. Cette étude prend en compte toutes les dépenses listées par les élus. Le trésorier a surévalué les dépenses et sous évalué les recettes.

M Dussillols estime que ce travail a permis de clarifier les choses. On constate que la situation financière de la CDC n'est pas du tout dramatique. Cet exercice pourra être renouvelé et réactualisé.

M Hilaire constate que le fort endettement sera lié à l'achat du terrain pour la ZA. Et même au moment où l'endettement sera le plus fort, l'équilibre budgétaire sera toujours positif. Cette situation est rassurante.

Mme Delong procède ensuite à la lecture des différentes délibérations et décisions modificatives.

Nomination des membres à la Commission Intercommunale des Impôts Directs : Mme Delong énumère les 40 membres proposés. *Cette liste est adoptée à l'unanimité des membres*

En recettes de fonctionnement, il est proposé d'ajouter la somme de 10899 euros correspondant à une nouvelle recette (IFER installations gazières). Cette recette supplémentaire entraîne un versement supplémentaire au FNGIR de 6707 euros en dépenses de fonctionnement. La différence est inscrite en dépenses imprévues. *Cette proposition est adoptée à l'unanimité.*

En dépenses d'investissement, la somme de 35 000 euros correspondants à l'équipement du pôle sportif était inscrite au chapitre travaux. Il est proposé de réaffecter correctement cette somme aux bons articles, en fonction des dépenses réellement réalisées. *Cette proposition est adoptée à l'unanimité.*

Depuis le vote du budget, la CDC a obtenu des subventions : Pour les travaux d'entretien de cours d'eau : subventions Région : + 1 425.10 euros ; subventions Département : + 2 138.25 euros ; subvention Agence de l'Eau : + 2 138.25 euros ; pour des achats pour les services enfance : subvention CAF : + 3 500.00 euros
Il est proposé d'ajouter ces recettes et de diminuer les emprunts de - 9 201.60 euros. *Cette proposition est adoptée à l'unanimité.*

Il est proposé d'adopter des avenants au marché du pôle sportif : Une plus value de 5 400.18 € TTC sur le lot 2 /plâtrerie avec l'entreprise JML Bâtiments ; il ne s'agit pas en réalité d'une dépense supplémentaire ; cette dépense était initialement inscrite en équipement. Une moins value de 786.97 € TTC sur le lot 3/charpente couverture avec l'entreprise SARL Bapsalle.

M Mesnard aborde ensuite la question de l'achat du terrain situé à proximité du collège. Ce terrain appartient actuellement aux frères Dupuy. Les propriétaires sont prêts à vendre au montant de 19.50 euros le m² à condition que la vente soit effective avant le 31 janvier 2012. Le montant total de l'achat s'élève à 278 791.50 euros.

La proposition est soumise au vote : 3 contre, 3 abstentions, 20 pour. *Il est donc décidé d'acheter le terrain.*
Avec les frais de notaire, la dépense devrait s'élever à 282 291 euros.

Commission développement économique, tourisme

Zone d'activités : M Patanchon informe que le Conseil Général n'a pas encore statué sur le financement éventuel de l'étude. Il semble que les possibilités de financement s'éloignent du fait que les autres ZA locales ne sont pas pleines. Il est proposé de demander une dérogation au Conseil Général pour pouvoir commencer cette étude, d'autant plus que le PLU de St Martin de Sescas est bloqué en attendant le résultat de l'étude. M Patanchon insiste sur la nécessité de réaliser cette étude, qu'elle soit financée ou pas.

Le Conseil se prononce à l'unanimité pour demander une dérogation de commencement anticipé.

Pistes cyclables : l'étude foncière a bien avancé mais elle est actuellement stoppée en attendant que soit réalisée une étude environnementale obligatoire. Le cabinet Escandes s'est rapproché pour cela d'un cabinet spécialisé qui tarde à faire des propositions.

Signalétique : M Patanchon informe que les prix du matériel devraient être donnés en janvier. Des réunions seront organisées avec les élus et les prestataires pour les informer et commencer à prévoir les achats sur les 3 années à venir. La CDC pourrait inscrire dans son budget 2012 les investissements collectifs. Il insiste sur la nécessité que les communes jouent le jeu concernant ce dossier. Elles pourront programmer les achats sur les 3 ans à venir.

Commission logement, cadre de vie, gens du voyage

M Gazziero informe qu'une réunion est prévue début janvier au sujet des chalets d'urgence, et de l'accompagnement social des personnes accueillies.

Il ajoute que la T2 qui s'était libéré a été attribué à un jeune de Ste Foy la Longue. On constate que pour le moment les logements restent en bon état.

Commission éducation, social

M Lartigau informe qu'il y a eu peu de réunion depuis le dernier Conseil.

Groupe de travail adolescents : Il déplore qu'il n'y ait eu que 3 élus présents.

ALSH : à ce jour, le plan de financement serait le suivant : pour une dépense de 600 000 euros, le CG donnerait 72 000 euros, le Conseil Régional : 72 000 euros ; l'Etat : 188 858 euros ; et la CAF : 81 500 euros , plus un prêt à taux zéro d'un même montant.

Services aux personnes : le dossier finalisé sera présenté au prochain Conseil.

MPE : il sera nécessaire d'aborder prochainement la question de la climatisation

Commission culture et sport

SPORT : M Corbanèse informe que l'éducateur sportif, M Serru, a débuté le 1er décembre. Une réunion avec l'ensemble des associations qui utiliseront le pôle a eu lieu. Tout s'est très bien passé.

CULTURE : le cabinet Emergences Sud a présenté la 2^e phase de l'étude pour la mise en réseau des points lecture. Deux propositions concrètes ont été faites ; c'est un dossier à aborder dans le détail. Le cabinet se propose de venir présenter son travail en Conseil Communautaire.

SYNDICATS DES SPORTS : M Corbanèse informe qu'une rencontre a eu lieu avec la Sous Préfète. Le Syndicat Pian/St Macaire sera dissout ; celui de St Maixant/Semens/Verdelais également, à moins qu'un

amendement soit déposé. Dans les faits, toute l'année 2012 permettra de réaliser concrètement la dissolution qui ne sera effective qu'au 1er janvier 2013.

Pour le Syndicat Verdélais/Semens/St Maixant, qui doit rapidement démolir les vestiaires actuels et en construire de nouveaux, il a été dit qu'il avait le droit de déposer une demande de DETR, mais il n'est pas assuré qu'elle lui soit accordée.

Il est nécessaire de discuter en commission puis en Conseil de l'avenir de ce que faisaient et possédaient ces syndicats. La commission serait favorable au fait que la CDC assume la construction des nouveaux vestiaires car cela pourrait entrer dans la compétence de la CDC. La commission n'est pas non plus contre le transfert du syndicat Pian/St Macaire à la CDC. Il serait souhaitable que toutes les communes qui ont des équipements sportifs se demandent ce qu'elles souhaitent en faire.

M Corbanèse souligne cependant que plus il est transféré de compétences à la CDC moins les communes en ont.

Selon M Tauzin, comme il a semblé logique de transférer la construction du pôle sportif à la CDC, il est également logique de transférer la construction des nouveaux vestiaires. Ces travaux sont urgents. Pour les autres équipements du syndicat des sports Verdélais/Semens/St Maixant, d'autres solutions peuvent être trouvées. C'est un équipement qui est énormément mutualisé.

M Patanchon rappelle que depuis 1970, le syndicat Pian/St Macaire est financé à 80% par la commune de St Macaire, et 20% par la commune de Pian. Chaque commune possède un terrain. Les terrains sont essentiellement utilisés par les collégiens. Et c'est dans cette optique que le syndicat proposait de transférer ces terrains à la CDC. M Patanchon insiste bien sur le fait que l'objectif des communes n'est pas de transférer une charge nouvelle à la CDC. En effet, en cas de transfert, la commission d'évaluation des charges transférées évaluera le coût de ce transfert de compétence, et le coût estimé sera déduit des attributions de compensation reversées aux communes de Pian et St Macaire. Il est très important qu'il n'y ait pas d'ambiguïté à ce niveau là. L'objectif n'est pas de profiter de l'aubaine pour transférer la charge à la CDC.

M Mesnard rappelle que la règle du jeu est la même pour toutes les communes qui souhaiteraient faire des transferts à la CDC.

Il est bien rappelé que ces questions se posent en raison du SDCI. Les syndicats n'avaient rien demandé.

Le transfert des syndicats sera effectif au 1er janvier 2013. L'année 2012 doit permettre de trouver les solutions techniques à ce transfert.

M Hilaire insiste sur la nécessité d'avoir une réflexion d'ensemble sur tous les équipements, tout en s'occupant de l'urgence.

M Tauzin souligne que de l'avenir des équipements situés à Verdélais dépendent beaucoup les associations utilisatrices.

M Lartigau ajoute qu'il sera aussi nécessaire d'aborder la question du regroupement des clubs de foot.

M Corbanèse pense que cette question peut être abordée par le biais des écoles de foot.

M Patanchon estime que cela est tout à fait possible, et il rappelle qu'une fusion des clubs a déjà eu lieu entre St Pierre et St Macaire. Au niveau du tennis, il existe également un seul club qui regroupe des enfants de tout le canton.

M Corbanèse rappelle que ces fusions sont venues des clubs eux-mêmes.

M Tauzin ne voudrait pas que par ce biais soient cassées des dynamiques qui fonctionnent.

POLE SPORTIF : M Corbanèse demande aux personnes qui assistent aux réunions de chantier, ainsi qu'aux futurs utilisateurs, d'éviter de se garer devant les habitations.

M Bellard précise qu'il avait demandé le passage de la commission de sécurité. Il lui a été répondu qu'il s'agissait d'un établissement de 5^e catégorie et que la responsabilité de son ouverture reposait sur le maire.

Divers

SDCI : M Mesnard informe qu'une nouvelle réunion a eu lieu la veille de Conseil au sujet du SDCI. Les élus n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur un amendement commun. Il ajoute que lors de ces réunions, il a toujours défendu les décisions prises collectivement en conseil communautaire. Il déplore le manque d'écoute entre les territoires. Il se demande comment la discussion va pouvoir se poursuivre.

M Bellard estime qu'il s'agit d'un sujet très pénible. Il y a eu des changements permanents. Le préfet s'est attribué beaucoup de pouvoir et va au-delà de la loi.

Mme Etienne regrette qu'on s'oriente vers une voie de garage.

M Hilaire remercie M Mesnard d'avoir toujours défendu la position de la CDC. Cela n'a pas toujours été le cas sur les autres territoires où des positions parfois personnelles ont été défendues. On a observé de nombreuses manœuvres. Il ajoute qu'il ne faut pas oublier le principe selon lequel les collectivités s'administrent librement. Les dysfonctionnements constatés viennent aussi du fait de l'intervention trop importante de l'Etat.

Mme Combret regrette beaucoup les positions prises par les CDC voisines. Elle attend de voir ce qui va ressortir de la SDCI ; est ce qu'une majorité va être trouvée ? Selon elle, ce sont les élus qui ont fichu la pagaille. On a constaté des attitudes irresponsables de la part de certains.

Selon M Bellard la pagaille vient des nombreux signaux contraires qui ont été donnés. Il est regrettable qu'après autant de réunions, cela finisse ainsi.

M Mesnard espère que le dialogue ne sera pas coupé.

Gironde Numérique : M Dussillols informe que le comité syndical a eu lieu le 12 décembre dernier. Quatre points essentiels ont été abordés :

Il a été procédé à la validation de fin des travaux de la 1^e tranche qui concernait les zones blanches.

Ensuite, a été abordée la question de la montée en débit et de l'avenant au contrat signé avec le syndicat : il a globalement été prévu d'installer un équipement par CDC. Cependant, cela ne va pas permettre de tout résoudre. Des choix seront à faire sur le lieu d'installation. Les collectivités seront consultées. Les CDC devront financer 5% par NRA.

Le Comité syndical a également validé le schéma d'aménagement numérique départemental. Il s'agit d'une analyse très poussée des problèmes. Des fonds européens très importants sont mobilisables. Pour les équipements en très haut débit, priorité est donnée à la CUB et à Libourne.

Enfin, ils ont présenté une nouvelle fois les services numériques à la disposition des communes et des CDC. M Dussillols estime que la CDC devrait se pencher sur cette question. Les services de Gironde Numérique sont prêts à venir rencontrer les élus.

Questions diverses :

Le Conseil approuve à l'unanimité la nomination au Pays de Mme Etienne à la place de M Cruzat qui a démissionné du conseil municipal.

Mme Bové rappelle aux communes de St Laurent du Bois, St Laurent du Plan, St Martial, et Ste Foy la Longue, qu'elles doivent nommer deux élus qui siègeront au nom de la CDC au syndicat Engranne Gamage.

Audiomètre : un courrier a été envoyé par le collège demandant à la CDC et aux communes d'investir dans un audiomètre pour pouvoir examiner les enfants du collège et des écoles. M Patanchon souligne que les problèmes d'audition peuvent avoir des conséquences très importantes sur l'apprentissage des enfants. Mme Lassarade ajoute que les collégiens sont très exposés au bruit.

M Bellard estime qu'il n'appartient pas aux collectivités d'investir dans cela.

M Patanchon propose que la CDC écrive une motion demandant aux services compétents que les enfants soient examinés.

Mme Lassarade souligne que le problème vient surtout du manque de médecins scolaires.

M Mesnard informe que M Cousiney du collectif des viticulteurs invite les élus à assister à une réunion du syndicat des bordeaux le 4 janvier à 18h à la Closière, afin de soutenir de nombreux viticulteurs qui sont très en difficulté. Mme Combret émet le souhait que les représentants du Syndicat des Bx soient aussi présents.

Prochaines réunions : bureau le 31 janvier ; conseil communautaire le 7 février ; débat d'orientation budgétaire le 6 mars ; vote du budget le 29 mars ou le 12 avril.

Pour terminer, Mme Etienne revient sur les problèmes électriques. Elle souhaiterait que soit menée une action collective car les coupures ont des conséquences matérielles importantes. Il est décidé que M Mesnard écrive un courrier demandant des explications. M Mesnard s'engage également à faire un courrier au SDIS concernant les frelons asiatiques.